

M. de Bougainville au ministre de la Marine, Mgr de Boynes, juin 1771

Un document des Archives Nationales. A.N. Mar m^s 376 pièce n^o10, dossier individuel de Bougainville.¹

Nous reprenons la transcription de Jean-Étienne Martin-Allanic dans *Bougainville, navigateur, et les découvertes de son temps*, p. 1309.

Apparemment non datée, cette représentation de Bougainville au ministre doit être antérieure de peu de temps à la lettre que ce ministre adressa aux administrateurs de l'Isle de France, le 22 juin 1771,² pour leur demander de pourvoir au retour du Tahitien Poutavery en son île, lettre où le ministre s'adressait plus particulièrement à l'intendant Poivre : « Vous le devez d'autant plus qu'il paraît par l'exposé de M. de Bougainville que c'est vous qui l'avez engagé à prêter cette somme au Sr Hermans. »

Le Sieur de Bougainville, capitaine de vaisseau, a l'honneur de représenter à Monseigneur de Boynes,

Qu'ayant relâché à l'Isle de France, dans son voyage autour du monde, le Sr Hermans, habitant de cette colonie, lui a emprunté 35.000 livres pour être employées à la construction d'un troisième fourneau nécessaire à l'exploitation de ses forges. Le Sr de Bougainville avait cet argent en piastres qui provenait du remboursement à lui fait par l'Espagne, relativement aux îles Malouines. Ne connaissant ni le Sr Hermans, ni ses forges, le Sr de Bougainville a consulté M. Poivre, ordonnateur à l'Isle de France. Celui-ci l'a assuré qu'il pouvait avec sûreté prêter au Sr Hermans ; que ce serait même acte de bon citoyen, ces forges étant un établissement fort avantageux à la colonie et à la Nation, que la construction d'un troisième fourneau en mettrait les divers ateliers en état d'aller toute l'année et tiercerait leur revenu.

En conséquence, le Sr de Bougainville, présents les officiers de son vaisseau, a prêté au Sr Hermans 35.000 livres en piastres gourdes, sur le pied de 5 livres 6 sols la piastre, et cet habitant lui a fait son billet double, payable au 1^{er} janvier 1771 : M. Poivre est demeuré nanti du double.

C'est cette somme de 35.000 livres que le Sr de Bougainville a abandonnée pour le renvoi d'Aoutourou dans l'île Taïti, sa patrie, ou, supposant que son renvoi n'ait pas lieu, pour que l'intérêt de cet argent serve à le faire subsister à l'Isle de France.

On a appris par le dernier vaisseau arrivé de l'Inde que le Sr Hermans vient de faire banqueroute. Que deviendra le malheureux Aoutourou auquel sont enlevées ces 35.000 livres ? Sera-t-il condamné à ne jamais revoir sa patrie ; et s'il reste à l'Isle de France, comment y vivra-t-il ? Car le Sr de Bougainville déclare n'être absolument pas en état, privé de ces 35.000 livres, de faire subsister à ses dépens ce malheureux étranger.

Il supplie le ministre d'ajouter, pour le compte du Roi, la créance des dites 35.000 livres à celles que Sa Majesté a déjà sur le Sr Hermans. L'établissement des forges, bien administré, doit avec le temps en purger les dettes. Alors Sa Majesté voudra bien renvoyer Aoutourou à Taïti et donner des ordres précis à l'Isle de France pour qu'il y soit pourvu à la subsistance de cet insulaire, lequel a des droits à l'hospitalité de la Nation.

Si les circonstances déterminent le ministère à refuser cette dépense vraiment nationale, le Sr de Bougainville osera supplier qu'on veuille bien en prendre le montant sur les 3.000 livres d'appointement qu'il a en qualité de capitaine de vaisseau.

[Fin de la transcription de M. Martin-Allanic]

¹ Référence citée par Martin-Allanic, nous ne comprenons pas le « m^s 376 ».

² Base docu=> 22 juin 1771 - De Boynes à Desroches et Poivre.